

résonances

9èmes Rencontres du cinéma citoyen

14 au 20 octobre 2009

Règlement

1. Le 9e Festival *Résonances*, Rencontres du Cinéma Citoyen se tiendra à Bobigny, au Magic Cinéma du 14 au 20 octobre 2009.

Résonances est organisé par l'équipe du Magic Cinéma avec le concours de la Ville de Bobigny et du Conseil Général de Seine Saint Denis.

2. Peuvent concourir les **fiction**s et les **documentaires** de long métrage ainsi que les **courts métrages n'excédant pas 30 minutes**, portant **copyright 2008 ou 2009** qui correspondent à la thématique du Festival : Cinéma citoyen, films traitant de sujets sociaux et politiques, abordant la démocratie, la citoyenneté, les injustices de tout ordre, les luttes sociales, le travail des militants, les combats pour un « monde plus juste », le cinéma qui « s'insurge ».

3. Le festival n'inclut pas dans sa recherche les reportages et émissions d'information ou documentaires à caractère journalistique. Il privilégie les écritures et propositions cinématographiques fiction et documentaire, sur le thème de la citoyenneté au sens large.

4. Le festival peut sélectionner des films d'archives ou des films en Résonances avec les thématiques abordées selon le programme établi.

5 Inscriptions et éléments de visionnement

5.1 - Inscriptions au plus tard le 15 juillet 2009 (que le film soit terminé ou en cours de production)

5.2 - Élément de visionnement : Films terminés au plus tard le 15 juillet 2009. Films en cours de production : au plus tard le 31 juillet 2009. Les éléments de visionnements peuvent être : DVD ou VHS (tous formats couleur). L'envoi de ces éléments est à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes taxes et honoraires afférents, notamment frais de transitaires et douaniers. Le festival conserve ces éléments, aux seules fins de documentation, promotion et consultation dans ses locaux par les professionnels, pour une durée de 12 mois et ne les retourne que sur demande expresse.

6. Les films de **court métrage** doivent impérativement s'inscrire via http://www.le-court.com/films_platform, car le Festival Résonances a adhéré à la plateforme d'inscription commune des Festivals.

7. Le Festival n'est pas compétitif.

8. Le festival dispose de moyens de projection film **16 et 35 mm**, vidéo **Betacam SP**, vidéo **Betacam numérique**. Le festival privilégie le support original d'exploitation de l'œuvre terminée. Ne seront acceptées que les copies en parfait état.

9. Le festival prend en charge le transport - retour des films ainsi que les frais de magasinage et d'assurance des œuvres exclusivement entre la réception et la réexpédition. En cas de perte ou détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival sera limitée à la valeur de remplacement de la copie.

10. Les réalisateurs et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après son annonce, et en tout état de cause après le 31 août 2009.

11. L'inscription au festival est gratuite. Elle implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement. En cas de contestation, seul fait foi le texte en français